



Carole Delga

Présidente
pour
Notre Sud

Toulouse, le 03/12/2015

Madame Odile MAURIN
Représentante départementale de l'APF
en Haute-Garonne
Membre du Conseil APF région Midi-
Pyrénées
60, chemin du commandant Joel Le Goff
31100 Toulouse

Madame,

J'ai pris connaissance du courrier que vous avez souhaité m'adresser. Je veux tout d'abord vous exprimer mes regrets concernant la non accessibilité de notre local de campagne, cela illustre bien tous les progrès qu'il reste à faire. En effet, je n'ai pas pu trouver (dans un délai certes très court) un local à Toulouse qui soit accessible au centre-ville. J'avais donc prévu de donner les rendez-vous et de recevoir les personnes en situation de handicap au siège du Parti Socialiste, qui lui est accessible. Par ailleurs, nous nous sommes procurés des rails adaptés pour permettre l'accès du local notamment lors de l'inauguration.

Je veux ensuite évoquer la politique de la Région Midi-Pyrénées en direction des personnes en situation de handicap lors des deux derniers mandats :

· Création en 2008 du Conseil Consultatif des personnes en situation de handicap. Il regroupe 80 membres dont 40 associations (en particulier celle dont vous êtes représentante).

Ce Conseil Consultatif s'est réuni à trois reprises en 2015, travaillant en particulier sur l'ad'ap ;

· Mise en place dès 2011 de l'Agenda 22 comprenant 46 fiches prenant en compte les préoccupations des personnes en situation de handicap ;

· Dans le même temps ont été prises des décisions favorables au « vivre ensemble » :

- Appel à projet Midi-Pyrénées pour Tous ;

- Prix Handi-entreprise Citoyenne ;

- Aide aux Clubs Handisports ;

- Valorisation du tourisme avec la mesure « J'accède » ;

www.caroledelga2015.fr
contact@caroledelga2015.fr

  @CaroleDelga

3 rue Lancefoc
31000 TOULOUSE

05 82 95 51 03

- Ouverture de l'opération « premier départ en vacances » aux enfants en situation de handicap ;

· Par ailleurs, dès 2011, la Région et l'AGEFIPH ont signé une convention concernant l'accès des personnes en situation de handicap pour la formation professionnelle (6 centres de rééducation professionnelle avec 577 places en 2014).

Durant le dernier mandat, nous avons dépassé l'obligation légale d'emploi (7,7% de taux d'emploi direct pour des personnes en situation de handicap).

En octobre 2015, la Région a adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmée :

- les 146 lycées et 2 CFA seront tous accessibles en 2019 (84 Millions d'€). Seuls 12 sites posant des difficultés techniques particulières ne seront accessibles qu'en 2020 ;

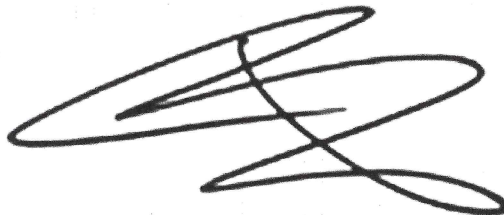
- les transports par autocar régionaux sont eux déjà en accessibilité ;

- pour les zones ferroviaires, la Région Midi-Pyrénées a accepté un rôle de chef de filat, avec des travaux resserrés sur un délai de 6 ans (et non de 9 ans comme autorisé par la loi) pour un investissement de 42 Millions d'€ (77,3% du montant des travaux).

Mais ce bilan n'est pas programme – Comme vous avez pu le constater, des engagements très importants ont été pris par la Région Midi-Pyrénées en 2014/2015. Ils « impacteront » de façon significative les budgets des années à venir et je m'engage à les poursuivre.

Par ailleurs, nous entreprendrons une politique d'uniformisation « par le haut » des politiques actuelles des Conseils Régionaux de nos deux Régions, en particulier sur le sujet de la mise en accessibilité.

Espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Carole Delga